

Communiqué de presse du 2 décembre 2008

S.A.R. le prince Charles-Emmanuel de Bourbon-Parme fait valoir ses droits à faire cesser l'atteinte à l'œuvre, à la mémoire de Louis XIV et de Marie-Antoinette dans les grands appartements royaux de Versailles.

Le Prince Charles-Emmanuel de Bourbon-Parme rend publique la lettre qu'il a adressée au Président de la République, le 18 novembre dernier, pour lui demander de faire cesser le trouble manifeste que provoque la profanation de l'œuvre et de la mémoire de ses aïeux, organisée actuellement dans les Grands appartements du Roi-Soleil, et de faire procéder au retrait des objets de scandale et de dérision qui les occupent indûment, au plus tard le 14 décembre 2008, date initialement annoncée pour la fin cette « exposition ».

Il constate qu'à la quasi unanimité, les touristes et les personnes les mieux placées pour en juger, au château comme à l'extérieur et à l'étranger, s'accordent sur le fait qu'au regard de la nature du lieu et du devoir de mémoire, cette exposition promotionnelle n'a aucunement sa place dans le saint des saints des appartements royaux ; que cette exposition, se qualifiant elle-même de « clownesque et pleine d'allusions sexuelles », ne vise à rien de moins qu'à se moquer, à ridiculiser et à dénaturer l'œuvre d'art et de mémoire de chaque pièce, comme de l'ensemble ; que l'intention suprême de profanation et de dérision se manifeste d'une manière particulièrement affichée et provocante vis-à-vis de l'image de Louis XIV, de l'emblème de sa personne et de son œuvre, et de Marie-Antoinette comme de la femme en général.

A l'évidence, toutes ces profanations de l'image et de la mémoire de ses aïeux – et de la femme en tant que telle – ne laissent aucun doute sur l'intention de dénaturation et de profanation organisée au nom de l'Etat et à la stupéfaction du monde entier ; la prolongation annoncée jusqu'au 4 janvier 2009 de cette exposition à caractère pornographique affichée, et ceci durant les fêtes de Noël, en dépit des engagements et des protestations de toutes parts, apparaissant comme une nouvelle provocation.

C'est donc à titre strictement familial, mais conscient de porter ainsi le sentiment général des Français et des étrangers des cinq continents amoureux du château de Versailles, que S.A.R. le Prince Charles-Emmanuel de Bourbon-Parme a décidé, en tant que descendant en droite ligne de Louis XIV et de Marie-Antoinette, investi du devoir de défendre ses aïeux comme tout français, de faire valoir ses droits pour que cesse enfin l'atteinte à l'image, à la mémoire et à l'œuvre de Louis XIV et de Marie-Antoinette, organisée par l'Etablissement Public du Musée et du Domaine national de Versailles, dans les Grands Appartements royaux du château, visités tous les ans par des millions de touristes venant du monde entier.

Il engage donc une procédure contre l'Etablissement Public et répondra aux questions le 11 décembre 2008, à l'Hôtel de France, à Versailles place d'armes, 5 rue Colbert, à l'issue de sa conférence lors de la soirée de 20 h à 23 heures.

Contact presse : courrierposte@orange.fr